Municipalité de Rémigny

PROVINCE DE QUÉBEC…TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ DE RÉMIGNY

SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la Municipalité de Rémigny, tenue à la salle du conseil municipal, située au 785, rue Principale, à Rémigny **LE LUNDI 10 AOÛT DEUX MILLE VINGT-SIX (2026)** à dix-neuf heures trente 19 h 30.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Maxim Aumond
Monsieur Steve Filteau
Madame Carole Laforge
Monsieur Marc Landry
Monsieur Yves Rainville
Monsieur Richard Thuot

Tous conseillers, conseillères formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Cathy Bruneau, la séance est ouverte à 19 h 30.

Sont également présents : Madame Stéphanie Talbot, directrice générale par intérim, Madame Germaine Champoux, adjointe à la direction et Monsieur Yvon Bruneau, formateur aux travaux publics.

145-08-2026
1. Adoption de l'ordre du jour;

La mairesse souhaite la bienvenue aux citoyens présents.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Richard Thuot,

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE l'ordre du jour soit adopté en laissant le point varia ouvert et avec l'ajout des points suivants :

5.1 Reconnaissance pour services rendus
6.6 Matériel anti-déversement
8.5 Décès Mme Adrienne Lépine
8.6 Location de salle – 2 demandes
9.1 Achat de caméras supplémentaires
9.2 Radar pédagogique
9.3 Numérisation de documents
12.1 Mandat au Tribunal du logement (TAL)
12.2 Modification du contrat salle de vie active

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

146-08-2026
2. Adoption du procès-verbal du 13 juillet 2026

CONSIDÉRANT que le procès-verbal cité en titre a été transmis électroniquement à tous les membres du conseil, une dispense de lecture est donc demandée;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Maxim Aumond;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le procès-verbal du 13 juillet 2026 soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

147-08-2026

3. Adoption des comptes du mois de juillet 2026;

Municipalité de Rémigny
785, rue Principale
Rémigny, Québec, J0Z 3H0
Téléphone 819-761-2421

DÉPENSES DU MOIS - JUIN 2026

DÉDUCTIONS À LA SOURCE (DAS)		
DAS - fédérale JUIN 2026	1 875.92 $	
DAS - provinciale JUIN 2026	5 043.40 $	**6 919.32 $**
SALAIRES DES EMPLOYÉS	26 206.36 $	**26 206.36 $**
DÉBOURSÉS PAYÉS PAR CARTES DE CRÉDIT		
Visa - Stéphanie Talbot # 4530 92 **** 4012 (juin 2026)**		
Poste Canada - Frais postage	42.67 $	
Poste Canada - Frais postage	16.77 $	
Quincaillerie Home Hardware -Vadrouille	16.09 $	
Taxi Coop. Québec - frais transport pour congrés Québec	47.30 $	
Cloudli - Téléphones administration	161.81 $	
Taxi Coop. Québec - frais transport pour congrès Québec	31.90 $	
Taxi Karim. Québec - frais transport pour congrès Québec	34.55 $	
Taxi Bachir El Yousfi - frais transport pour congrès Québec	15.00 $	
Aéroport régionnal de Rouyn-Noranda - Frais stationnement congrès	38.00 $	
Taxi capitale - Frais transport pour congrès Québec	47.48 $	
Amazon - Numérisateur de documents	850.34 $	
Frais postage - Bienvenue	7.87 $	
Frais douane - Numérisateur	20.88 $	
Poste Canada - Rouleau de timbres	142.57 $	
Poste Canada - Rouleau de timbres plus timbres américain	154.65 $	
		1 627.88 $
Visa - Voirie # 4530 92 **** 3016 (juin 2026)**		
Amazon - Axe de pont de tondeuse	95.38 $	
Walmart - fournitures d'entretien ménager - EVA	18.01 $	
Rona - feuilles de popycarbonate pour nouveau garage	504.73 $	
Amazon - Lunettes de sécurité	44.77 $	
Quincaillerie Home Hardware - clés écocentre	16.02 $	
		678.91 $
Frais solution libre affaire	17.00 $	

Frais cartes affaires supplémentaires	3.50 $	**20.50 $**
Total des cartes de crédit		**2 327.29 $**
DÉBOURSÉS PAYÉS À L'AVANCE PAR PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES		
Hydro Québec - Centre récréatif	1 078.69 $	
Hydro Québec - Bureau municipal	363.38 $	
Hydro Québec - Éclairage public	321.30 $	
Hydro Québec - Scierie et garage	571.67 $	
Hydro Québec - Caserne et garage	892.27 $	
		3 227.31 $
Bell mobilité - cellulaire inspecteur	48.35 $	**48.35 $**
Xérox- Location du photocopieur	202.41 $	**202.41 $**
Total des déboursés payés à l'avance par prélèvements automatique		**3 478.07 $**
DÉBOURSÉS PAYÉS À L'AVANCE PAR CHÈQUES		-
		-
Hydro-Québec - Connecter lumière Coin du pont et St-Urbain	413.91 $	
Total des déboursés payés à l'avance par chèque		**413.91 $**
GRAND TOTAL		**39 344.95 $**

Je, soussignée, Stéphanie Talbot, directrice générale par intérim de la municipalité de Rémigny, certifie sous mon serment d'office que la municipalité dispose des crédits suivants pour pourvoir à cette dépense.

_____

Directrice générale par intérim

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Maxim Aumond;

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

- **D'APPROUVER** les déboursés et salaires déjà payés du mois de juillet 2026 au montant de trente-neuf mille trois cent quarante-quatre dollars et quatre-vingt-quinze cents (39 344. 95 $) tels que présentés;

- **D'APPROUVER** les déboursés à payer du mois de juillet 2026 au montant de vingt-deux mille cent quatre-vingt-quinze dollars et quarante cents (22 195.40 $) tels que présentés pour un total global de soixante-et-un mille cinq cent quarante dollars et trente-cinq cents (61 540.35 $).

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

4. Période de questions de l'assistance;

Aucune question n'est posée.

5. Rapport de l'agente de développement;

L'agente de développement étant en vacances, la directrice fait un résumé des principaux projets en cours.

148-08-2026

5.1 Reconnaissance de services rendus

CONSIDÉRANT les nombreuses années de bénévolats effectuées par Madame Josée Aumond pour le montage et la publication du Journal le petit moulin;

CONSIDÉRANT que le conseil désire la remercier pour tout le travail accompli et souligner son implication en lui offrant un présent;

CONSIDÉRANT la politique de reconnaissance de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Steve Filteau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'OFFRIR à Madame Josée Aumond une carte-cadeau Visa prépayée d'une valeur 50 $ accompagnée d'une carte de remerciements de la part du conseil municipal.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

6. Rapport des travaux publics et services incendie

149-08-2026

6.1. Projet Numéros civiques

CONSIDÉRANT le projet en sécurité civile de la municipalité pour installer les numéros civiques pour chaque propriété afin de faciliter le repérage des adresses par les services d'urgence;

CONSIDÉRANT qu'au budget le projet avait été évalué à 16 000 $ et séparé en deux pour être réalisé sur deux années consécutives vu le prix;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues de différents entrepreneurs de la région pour les affiches et les poteaux;

CONSIDÉRANT que deux entrepreneurs nous ont soumis des prix permettant la réalisation totale du projet prévu sur 2 ans pour un montant de 10 745.02 taxes incluses, plus les frais pour la quincaillerie nécessaire à l'installation;

CONSIDÉRANT qu'années après années, les prix ne font qu'augmenter et que plus on attend, plus le projet risque de coûter cher;

CONSIDÉRANT que les certains projets ont coûté moins cher que prévu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Steve Filteau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'APPROUVER les deux soumissions suivantes pour l'achat des affiches de numéros civiques et des poteaux en V :

Affiches : LVT Design 4918.09 $ taxes incluses
Poteaux en aluminium : Équipement Cardinal. 5826.93 $ taxes incluses
Pour un total de 10 745.02 taxes incluses;

D'EFFECTUER un transfert budgétaire vers le poste budgétaire 02 355 00 649 où le projet avait été prévu au budget au montant de 8000 $ et de prélever la différence dans les postes budgétaire suivants :

02 230 00 629	Matériel sécurité civile	1 500 $
02 701 40 521	Entretien et réparation quai	1 245 $.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

150-08-2026

6.2. Virée chemin Laforge – documents d'arpentage

CONSIDÉRANT que la virée du chemin Laforge est étroite et ne permet pas aux véhicules lourds ou surdimensionnés de pouvoir se retourner en cas d'erreur de route;

CONSIDÉRANT que le camion de collecte et l'autobus utilisaient l'entrée de la résidence en bout de chemin mais que le propriétaire vient d'installer une clôture bloquant l'accès;

CONSIDÉRANT que

CONSIDÉRANT que la municipalité détient le matériel nécessaire pour procéder à l'agrandissement de la virée actuelle;

CONSIDÉRANT qu'un arpenteur sera nécessaire avant le déboisement pour s'assurer de ne pas dépasser les lignes de terrain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Richard Thuot et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

DE CONTACTER Monsieur Francis Tremblay, arpenteur géomètre pour faire délimiter le terrain municipal le plus tôt possible;

D'OCTROYER le contrat gré à gré pour l'épandage du matériel à Excavation N. Dufresne au taux horaire de 125,00 $ l'heure.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

6.3. Défrichage chemin de l'Église – déplacement poteau Hydro-Québec

Dans le cadre d'un projet en sécurité routière, il est prévu d'adoucir deux courbes en S afin d'éviter les accidents fréquents qui surviennent dans ce secteur. Une demande a été transmise à Hydro-Québec pour connaitre le prix d'un éventuel changement d'emplacement pour un ou possiblement deux poteaux électriques. S'il s'avère que des coûts soient imputables pour ses travaux et qu'ils soient exorbitants, l'éventualité de faire l'achat de terrain supplémentaire sera évaluée.

6.4. Changement d'usage ancien camion pompier

Des informations ont été prises concernant la possibilité de maintenir l'ancien camion de pompier immatriculé et en service pour les besoins municipaux. Vu l'analyse des coûts pour les assurances, immatriculation et l'entretien, versus l'utilité prévue aucune suite ne sera donnée.

6.5. Achat d'une laveuse à pression – voirie

Des soumissions sont présentées pour l'achat d'une nouvelle laveuse à pression suite au bris de la laveuse actuelle. Le sujet est reporté à une prochaine séance en attendant de voir si la laveuse actuelle peut être réparée.

151-08-2026
6.6. Matériel anti-déversement

CONSIDÉRANT l'intervention des pompiers lors du renversement d'un camion transportant du matériel pour un contrat du MTQ au lac Gauvin de Belleterre;

CONSIDÉRANT que du matériel anti-déversement était nécessaire à l'intervention et que la caserne ne disposait pas de tel matériel;

CONSIDÉRANT qu'un de nos pompiers, également entrepreneur, possédait ce matériel et l'a utilisé pour l'intervention;

CONSIDÉRANT que l'intervention sera refacturée à l'entreprise responsable pour réclamation à leur assurance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Carole Laforge et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

DE REMBOURSER le matériel utilisé lors de l'intervention à M. Nathan Dufresne;

DE PROCÉDER à l'achat de trois trousses anti-déversement pour les camions de pompier et le garage et un sac de feuilles absorbantes pour les besoins de la voirie au montant de 419.66 $ taxes incluses.

7. Correspondance :

Informations

7.1. TV Témis – demande d'adhésion et de partenariat

7.2. Défi municipal Trouble de développement du langage (TDL) – Afficher les couleurs de l'organisme dans votre municipalité

Décisions

152-08-2026

7.3. Tribunal administratif du logement – Date d'audience 18 août

CONSIDÉRANT la réception d'un avis d'audition du Tribunal administratif du logement (TAL) en date du 18 août 2026, dossier 929889;

CONSIDÉRANT que le locataire avait mentionné qu'il abandonnait sa plainte à son départ pour la Colombie-Britannique mais ne semble pas avoir fait le suivi nécessaire avec le TAL;

CONSIDÉRANT que le locataire n'a fait aucun changement d'adresse et n'a donc probablement pas reçu l'avis de comparution;

CONSIDÉRANT que le défaut de représentation équivaut à une déclaration de culpabilité;

CONSIDÉRANT que la directrice générale connait déjà le dossier et saura bien le défendre si nécessaire;

CONSIDÉRANT que l'avocat de la municipalité n'avait pas été informé du dossier préalablement et devra y passer beaucoup de temps pour en prendre connaissance et que le délai pour la cour est très rapproché;

CONSIDÉRANT qu'il y a de fortes chances que le demandeur ne soir pas présent au tribunal à la date d'audition et perdra par défaut de représentation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Richar Thuot et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

DE MANDATER la directrice générale par intérim, Mme Stéphanie Talbot pour préparer le dossier à transmettre au greffe et pour représenter les intérêts de la municipalité à l'audience du 18 août 2026 pour le dossier 929889.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

153-08-2026

7.4. Formation comptabilité municipale – préparation budgétaire – Daniel Tétreault

CONSIDÉRANT l'offre de formation municipale de Daniel Tétreault CPA le 10 septembre 2026 à Béarn concernant les fins de mois et d'années comptables en avant-midi et sur la comptabilisation des surplus et investissements ainsi que la préparation budgétaire en après-midi;

CONSIDÉRANT que la formation est offerte à 375 $ pour une demi-journée ou 750 $ pour la journée complète;

CONSIDÉRANT que cette formation pourrait être bénéfique à la directrice adjointe autant qu'à la directrice générale par intérim;

CONSIDÉRANT que la directrice par intérim est contractuelle et pourrait se payer elle-même cette formation via son entreprise;

CONSIDÉRANT que la directrice par intérim n'a pas nécessairement besoin de cette formation pour ses besoins entrepreneuriales mais que le conseil avait manifesté l'envie de voir un budget par projets au lieu de par postes budgétaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Yves Rainville et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'AUTORISER l'inscription à la formation offerte par Daniel Tétreault CPA à Béarn le 10 septembre 2026 de Madame Germaine Champoux pour la journée complète et de Madame Stéphanie Talbot pour l'après-midi seulement pour un total de 1125 $ plus les taxes applicables.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

7.5. Invitation colloque de zone ADMQ – La Sarre 17-18 septembre 2026

Considérant les sujets des différentes formation offertes au colloque régional 2026, la disponibilité de la directrice par intérim et les coûts d'inscription, il est décidé d'un commun accord de ne pas participer à cette édition du colloque.

154-08-2026

7.6. Sel et calcium d'hiver – offre d'achat regroupé MRCT

CONSIDÉRANT l'offre d'achat regroupé de la MRCT pour le sel et calcium hivernal;

CONSIDÉRANT que même si la municipalité octroi un contrat de déneigement annuel, elle doit quand même mettre des abrasifs et fondants dans ses stationnements et entrées de bâtiments;

CONSIDÉRANT l'analyse et la discussion concernant les besoins par la voirie et le conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Steve Filteau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'APPROUVER la commande d'un sac de 1000 kg de sel déglaçant qui sera entreposé au nouveau garage/écocentre dans l'entente d'achat regroupé de la MRC qui inclura cette commande à leur appel d'offres.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

155-08-2026

7.7. Suivi – transmission de l'avis de modification du bail - logements

CONSIDÉRANT la transmission à un locataire d'un avis de modification de bail et d'augmentation annuel de loyer,

CONSIDÉRANT la réception d'une lettre de refus de l'augmentation par le locataire mais d'acceptation des autres modifications;

CONSIDÉRANT que l'augmentation mensuelle représente seulement 15 $ supplémentaire à partir du 1er octobre 2026;

CONSIDÉRANT que le prix du logement inclut l'électricité, le chauffage et l'internet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Maxim Aumond et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

DE NE PAS ACCEPTER la demande faite par le locataire d'annuler l'augmentation prévue;

DE FOURNIR au locataire, au besoin, un document officiel démontrant l'augmentation de loyer à fournir à son fournisseur de prestations afin qu'ils puissent ajuster ses prestations en conséquence.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

8. Rapport de l'administration

8.1. Demande de discussion avec Norinfra suite à l'appel d'offres rue du Quai (24 août)

La directrice générale par intérim informe le conseil qu'elle a reçu un courriel de Norinfra suite à l'appel d'offres en ingénierie pour la réfection de la rue du quai. Comme le conseil n'a pas octroyé le contrat, l'ingénieur aimerait mieux circonscrire son offre afin de mieux répondre à la demande municipale. Le conseil ayant décidé de faire autrement à l'interne, demande à la directrice de décliner l'offre de discussion.

8.2. Suivi programme PUIT

La directrice informe le conseil que les rapports de conception seront finalisés d'ici le début septembre et que les citoyens auront à confirmer par écrit leur choix parmi les options proposées. L'appel d'offres pour la construction devrait être lancé le 31 août avec délai de clôture le 18 septembre. La séance de septembre sera ajournée en conséquence afin de permettre rapidement l'octroi du contrat après la fermeture.

8.3. Règlement sur les roulottes

Avant de poursuivre les travaux de modification du règlement concernant les roulottes, le conseil aimerait que la technicienne en urbanisme vienne faire un inventaire des roulottes actuellement installées et des types d'installations et dépendances présentes afin de pouvoir exiger une compensation pour les services publics aux terrains où des roulottes sont présentes et habitées tout l'été.

8.4. Modification du règlement 73 B-2016 Citation du moulin à aube

Les membre du conseil ont procédé à la lecture attentive du règlement actuel afin de le modifier dans une séance subséquente en vue de l'acquisition par la municipalité.

158-08-2026

8.5. Décès Mme Adrienne Lépine

CONSIDÉRANT le décès de Madame Adrienne Lépine;

CONSIDÉRANT la politique de reconnaissance des employés de la municipalité;

CONSIDÉRANT qu'une employée est affectée par ce décès;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Carole Laforge et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

DE FAIRE un don de 60 $ à la mémoire de Madame Adrienne Lépine à la société Alzheimer de l'Abitibi Témiscamingue.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

8.6. Location de salle – 2 demandes

159-08-2026

8.6.1. Remboursement cuisine Alice Gilbert

CONSIDÉRANT que la famille de Mme Gilbert à loué la salle pour les funérailles de M. Gilbert;

CONSIDÉRANT que la salle et la cuisine ont été louées 2 journées consécutives et que la cuisine a été chargée pour les deux journées;

CONSIDÉRANT que le règlement stipule que le Groupe AMI a droit à la gratuité lorsqu'ils utilisent la cuisine;

CONSIDÉRANT que le deuxième jour, la cuisine a été utilisée par la famille sur place;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Marc Landry et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

DE REMBOURSER la location de la cuisine pour la journée du repas préparé par le Groupe AMI.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

160-08-2026

8.6.2. Prix forfaitaire 3 jours Thomas Alisich mariage

CONSIDÉRANT la demande d'un citoyen pour la location d'une salle pour un mariage;

CONSIDÉRANT que le citoyen demande un prix forfaitaire pour tout le week-end;

CONSIDÉRANT qu'un événement de cette envergure ne peut pas être réalisé dans une seule journée à cause des décorations a installer et du ramassage de celles-ci après l'événement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Maxim Aumond et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'AUTORISER le citoyen à venir décorer la salle le vendredi précédent la location à partir de midi et ramasser les décoration le dimanche avant midi et de ne charger qu'une journée de location.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

9. Dossiers des élus

9.1. Achat de caméra supplémentaires

Le conseiller Yves Rainville demande si les caméras autorisées à la dernière séance ont été commandées. La directrice l'informe qu'avec les vacances, les caméras n'ont pas été commandées, elles le seront dans la semaine qui suit.

9.2. Radar pédagogique

Le conseiller Yves Rainville a étudié le fonctionnement du nouveau radar pédagogique afin de pouvoir aider la voirie à en faire l'installation prochaine. Yvon l'informe de la présence d'une clé USB contenant le logiciel à installer pour utiliser le radar. Yves vérifiera la clé USB et contactera l'entreprise qui l'a vendu à la municipalité au besoin.

9.3. Numérisation de documents

Le conseiller Maxim Aumond informe que conseil qu'il a débuté la numérisation des documents municipaux et qu'un écran ne fonctionne pas. Deux écrans de 24 pouces seront achetés pour remplacer l'écran défectueux. Les documents numérisés seront conservés pour une période de quelques années afin de s'assurer qu'ils peuvent être détruits sans conséquences.

10. Suivi des réunions précédentes

Des questions sont posées sur la demande de climatisation du bureau de poste.

11. Rapport de la mairesse concernant les rencontres de la MRC;

Il n'y a eu aucune réunion de la MRC en juillet.

12. Varia :

161-08-2026

12.1. Mandat au Tribunal du logement (TAL)

CONSIDÉRANT la réception d'un avis d'audition pour dommages-intérêts matériels du Tribunal administratif du logement (TAL) le 28 juillet 2026 portant le numéro de dossier 929886;

CONSIDÉRANT que l'avocat de la municipalité n'a pas été informé du dossier à ce jour;

CONSIDÉRANT le court délai avant l'audience pour la préparation du dossier et la connaissance du dossier par la directrice générale par intérim;

CONSIDÉRANT que le demandeur avait affirmé avoir annulé le dossier avant son départ pour la Colombie-Britannique;

CONSIDÉRANT qu'il appert que les démarches d'annulation n'ont pas été faites;

CONSIDÉRANT qu'aucune adresse n'a été transmise par le demandeur, ni à la municipalité, ni à la poste et qu'il y a de fortes chances que le demandeur n'ait pas reçu l'avis d'audition;

CONSIDÉRANT que le demandeur sera probablement absent de l'audition et que par conséquent le dossier sera rejeté;

CONSIDÉRANT qu'il demeure une possibilité que le demandeur soit présent malgré les considérations précédentes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Richard Thuot et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

DE MANDATER la directrice générale par intérim, Madame Stéphanie Talbot, pour représenter la municipalité dans le dossier 929886 au Tribunal administratif du logement;

DE MANDATER l'avocat de la municipalité dans l'éventualité où le demandeur serait présent à la première audience pour la suite du dossier.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

162-08-2026

12.2. Modification du contrat salle de vie active

CONSIDÉRANT la demande reçue de citoyens pour pouvoir emmener des visiteurs à la journée lorsqu'un membre à de la visite;

CONSIDÉRANT que la municipalité ne veut pas devoir gérer des ouvertures et fermeture de codes pour une journée seulement;

CONSIDÉRANT que les visiteurs peuvent utiliser le même code que le signataire du contrat qu'ils accompagnent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Steve Filteau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

DE MODIFIER le contrat d'abonnement à la salle de vie active pour y ajouter la mention que les visiteurs occasionnels sont autorisés à même le contrat d'un signataire, qui sera responsable de sa conduite dans les installations, au montant de 5.00 $ par jour qui devront être déposés dans une boite placée à cet effet et aviser la municipalité par téléphone ou message sur la boite vocale pour tout visiteur emmené et que la municipalité se réserve le droit d'interdire à un membre d'emmener des visiteurs si des problèmes surviennent ou si il y a exagération sur la fréquence des visiteurs.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

13. Période de questions;

Des questions sont posées en lien avec la présence de branche dans une virée municipale.

163-08-2026
14. Levée de la séance

Ayant épuisé les sujets à l'ordre du jour, il est proposé par Madame Carole Laforge et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents de lever la séance, il est 20 h 59.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

Cathy Bruneau Mairesse	Stéphanie Talbot Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

Je, Cathy Bruneau, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.